



Agences immobilières/le bon coin

Par **choupe**, le **23/04/2013** à **11:13**

Les agences immobilières font paraître sur le bon coin, leurs biens immobiliers. Si je repère une maison sur le bon coin, mise par une agence immobilière, que je me déplace la visiter sans passer par celle-ci et que je réalise l'achat de la maison avec les propriétaires. Est-ce que l'agence peut me poursuivre?

Par **Legalacte**, le **23/04/2013** à **11:31**

Bonjour,

Si vous passez directement par le propriétaire et que celui ci n'a pas signé de mandat d'exclusivité avec cette agence, vous n'avez pas à payer de frais d'agence.

Par **janus2fr**, le **23/04/2013** à **13:58**

Bonjour,

En général, les agences qui font paraître une annonce ne mettent pas les coordonnées du vendeur.

Mais malgré tout, si vous voyez un bien qui vous plait sur une annonce, que vous dénicher les coordonnées du vendeur, que l'agence n'a pas un mandat exclusif et que le vendeur est d'accord pour vous vendre son bien en direct, c'est parfaitement légal et l'agence n'a rien à dire...

Par **Laure3**, le **23/05/2013** à **16:30**

isouu13000,

[s]- Les publicités sont interdites sur ce forum -[/s]